

QUOI NE PAS JETER

DANS LA POUBELLE JAUNE :

- couches-culottes/couches pour adultes, alèses absorbantes (SEC ou ECOCENTRE ou SERVICE DÉDIÉ À DOMICILE) ;
- volets roulants (ECOCENTRE) ;
- tuyaux plissés, tuyaux hydrauliques et gaines en PVC (SEC) ;
- boîtiers d'interrupteurs, plaques et matériaux provenant de l'entretien des installations électriques domestiques (SEC) ;
- pots et soucoupes décoratifs pour plantes et fleurs (SEC) ;
- valises et mallettes à outils en plastique (SEC ou ECOCENTRE si elles sont de grande taille) ;
- câbles, cordons de recharge, fiches et prises (ECOCENTRE) ;

(Voir suite de la liste à l'intérieur)



<Tout le plastique ne doit pas être jeté dans la poubelle jaune>

NON GETTARLO NELLA PLASTICA.

NE LE JETEZ PAS DANS LE PLASTIQUE.

Amenez-le à l'EcoCentre ou jetez-le dans le Sec.

RAPPEL :

les déchets doivent être jetés en vrac ou dans des sacs transparents/semi-transparentes non compostables, bien égouttés et sans résidus alimentaires (il n'est pas nécessaire de les laver).

ÉLIMINER CORRECTEMENT LES DÉCHETS EST BON POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR VOTRE PORTEFEUILLE !

SAVIEZ-VOUS QUE...

Outre les étiquettes de signalement des erreurs, depuis 2024, un agent de contrôle peut infliger des sanctions en cas d'éliminations inappropriées réitérées ?

L'utilisation de pièges photographiques et la collaboration avec la police locale et avec d'autres organismes de surveillance visent à corriger les comportements inappropriés et à protéger l'environnement et le territoire.

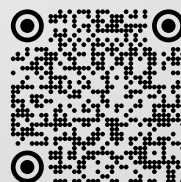


www.alea-ambiente.it

@alea_ambiente

Numéro vert 800.68.98.98

Pour en savoir plus sur la Campagne :



Campagne de sensibilisation pour un tri sélectif de qualité.



<Tout le plastique ne doit pas être jeté dans la poubelle jaune>

NON GETTARLO NELLA PLASTICA.

NE LE JETEZ PAS DANS LE PLASTIQUE.

Jetez-le dans le Sec ou amenez-le à l'EcoCentre.

Avec le soutien d'ATERSIR et de la Région Emilia Romagna Fonds d'incitation à la prévention et à la réduction des déchets - Loi régionale 16/2015



Regione Emilia-Romagna

Un Futuro Sostenibile

Piano azione ambientale Regione Emilia-Romagna

Iniziativa realizzata con il contributo della Regione Emilia-Romagna Piano di Azione Ambientale per un futuro sostenibile

ATTENTION :

tout le plastique ne doit pas être jeté dans la poubelle jaune !

En effet, dans la poubelle du Plastique et des Canettes, doivent être exclusivement jetés les **EMBALLAGES**, à savoir les seuls conditionnements en plastique (ou en métal) utilisés pour contenir, transporter et protéger un produit.

Pour mieux comprendre la destination d'un déchet, il peut être utile de se demander :

« Est-ce un emballage ? Contient-il ou enveloppe-t-il un produit ? »

Si la réponse est oui, alors il peut être jeté dans la poubelle jaune !

Le tri sélectif de qualité est important pour :

- **contribuer au recyclage ;**
- **protéger l'environnement ;**
- **maîtriser les coûts(*).**

()Les matériaux éliminés par erreur avec les emballages en plastique ne sont pas acceptés par les sites de recyclage et doivent être traités comme déchets non triés, ce qui entraîne des coûts supplémentaires d'élimination.*

QUOI JETER

DANS LA POUBELLE JAUNE :

- bouteilles d'eau, de sodas, de jus de fruits, de lait (vides) ;
- pots en plastique pour aliments (yaourts, fromages, etc.) ;
- pots en plastique pour fleurs et plantes, mais uniquement s'ils proviennent d'un achat effectué dans une pépinière ou chez un fleuriste (sauf pots décoratifs de rempotage) ;
- polystyrène (barquettes alimentaires et petits emballages) ;
- sacs en plastique pour aliments (paquets de café, de pâtes, etc.) ;
- filets (pour citrons, oranges, pommes de terre, etc.) ;
- assiettes et verres jetables en plastique ;
- bidons d'eau distillée ;
- flacons vides de détergents à usage domestique ;
- films d'emballage ;
- cellophane d'emballages de sodas ou de magazines ;
- bandes de cerclage ;
- sachets, enveloppes et cintres en plastique pour le conditionnement des vêtements ;
- canettes en aluminium (sodas, bières, etc.) ;
- boîtes en acier ou aluminium pour aliments ;
- papier et barquettes en aluminium ;
- tubes vides (dentifrice, mayonnaise, cirage, etc.) ;
- boîtes à œufs et blisters transparents préformés pour médicaments ;
- bouchons, couvercles, petits ustensiles de cuisine en acier ou en aluminium ;

QUOI NE PAS JETER

DANS LA POUBELLE JAUNE :

- couverts en plastique, récipients et sacs de congélation (SEC) ;
- seringues sans aiguille, gants en caoutchouc, latex, nitrile (SEC) ;
- capsules en plastique et touillettes à café (SEC) ;
- jouets, balles et ballons (SEC ou ECOCENTRE s'ils sont de grande taille ou contiennent des composants électriques) ;
- cartons à boissons de type Tetra Pak® (PAPIER) ;
- seaux/bassines, conteneurs de rangement (SEC ou ECOCENTRE s'ils sont de grande taille) ;
- balais, pelles et poubelles (SEC) ;
- chaises, tables, chaises longues, petits meubles en plastique (ECOCENTRE) ;
- bombes aérosols inflammables (ECOCENTRE) ;
- tissus, vêtements, accessoires (ECOCENTRE) ;
- chaussures, chaussons, sacs à main, sacs à dos, lunettes en plastique (SEC) ;
- CD musicaux, DVD, cassettes VHS, stylos, feutres, règles, équerres, trousse (SEC) ;
- brosses à dents, rasoirs jetables, brosses, peignes (SEC) ;
- ustensiles de cuisine en plastique (SEC) ;
- tuyaux d'arrosage, arrosoirs, filets et toiles d'ombrage non destinés aux exploitations agricoles (SEC ou ECOCENTRE) ;
- sapins de Noël synthétiques (SEC ou ECOCENTRE s'ils sont de grande taille) ;
- verre alimentaire tel que bouteilles et bocal (CLOCHES urbaines ou POUBELLES À VERRE porte-à-porte) ;
- cosmétiques (SEC) ;
- sacs et barquettes en bioplastique (HUMIDE) ;